
ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

Demandes de renseignements généraux
de l'opposition officielle

Condition féminine

ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DE L'OPPOSITION ADRESSÉE À TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

NOTE :

Cette demande de « renseignements généraux » s'adresse à tous les ministères et autres organismes tels les offices, régies, sociétés, conseils, secrétariats, commissions, agences régionales de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, et commissions scolaires.

1. Liste des voyages **hors Québec** pour l'année financière 2014-2015 :
 - a) les endroits et dates de départ et de retour;
 - b) la copie des programmes et rapports de mission;
 - c) les personnes rencontrées;
 - d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.);
 - e) les noms des ministres, députés, du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
 - f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants;
 - g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant;
 - les détails de ces ententes;
 - les résultats obtenus à ce jour;
 - h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé.
2. Pour chacun des voyages fait en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels **au Québec** et des dirigeants d'organismes pour 2014-2015:
 - a) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
 - b) les coûts ventilés;
 - c) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste: frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.
 - d) Pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.
3. Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :
 - a) la ventilation des sommes dépensées pour 2014-2015, et les prévisions pour 2015-2016;
 - b) les noms des firmes de publicité retenues;
 - c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
 - d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;
 - e) le but visé par chaque dépense;
 - f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
 - g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

4. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) :

Par le ministère, en incluant le cabinet ministériel ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'événement;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement;

Par une firme externe :

- d) les sommes dépensées 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'événement;
- e) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- f) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, contrat négocié, avenants);
- g) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) le nombre total et liste d'événements ventilé par type d'événement.

5. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016, ventilées par type d'événement;
- b) le but recherché par chaque dépense;
- c) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie;

Organisée par une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016;
- e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
- f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- g) la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

6. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés :

- a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) la nature de la formation;
- d) les personnes concernées.

7. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme (y compris le cabinet ministériel) en 2014-2015, en indiquant, pour chaque contrat :
 - a) les noms du professionnel ou de la firme;
 - b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
 - d) la date d'octroi du contrat;
 - e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
 - f) l'échéancier;
 - g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.
8. Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :
 - a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
 - b) la grille d'évaluation des soumissions;
 - c) la justification du choix du soumissionnaire retenu;
 - d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
 - e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.
9. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2014-2015 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par la sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, en indiquant :

Indiquer si ou non le ministère ou l'organisme compile cette information et sous quel format.

 - a) le nombre d'autorisations;
 - b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
 - c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
 - d) le montant accordé;
 - e) les motifs de la demande;
 - f) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.
10. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2014-2015, en indiquant, pour chaque contrat :
 - a) les noms du professionnel ou de la firme;
 - b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - c) le coût;
 - d) l'échéancier;
 - e) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.

11. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015 :

- a) le nombre de consultants externes intégrés (nombre de personnes) ou oeuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société et/ou d'une entreprise relevant du ministère;
- b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale);
- c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
- d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
- e) une description de son mandat;
- f) la date de début de son contrat;
- g) la date prévue de fin de son contrat;
- h) sa rémunération annuelle.

12. Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- a) le nom du projet;
- b) la nature du projet;
- c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
- d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
- e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
- f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
- g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
- h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
- i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
- j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
- k) le nombre de consultants externes intégrés ou oeuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants.
- l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.

13. Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2014-2015 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes:

- a) la photocopie;
- b) le mobilier de bureau;
- c) l'ameublement;
- d) la décoration et l'embellissement;
- e) le distributeur d'eau de source;
- f) le remboursement des frais de transport;
- g) le remboursement des frais d'hébergement;
- h) le remboursement des frais de repas;
- i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
- j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de
- k) type perfectionnement ou ressourcement :
 - I. a) au Québec;
 - II. II. b) à l'extérieur du Québec.

14. Séparément, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2014-2015 (et la ventilation pour chaque mois), de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le nombre de téléphones cellulaires (« BlackBerry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés;
- b) le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres);
- c) le nombre de téléavertisseurs utilisés;
- d) les coûts d'acquisition des appareils;
- e) le coût d'utilisation des appareils;
- f) le coût des contrats téléphoniques;
- g) les noms des fournisseurs;
- h) le nombre de minutes utilisées;
- i) les ordinateurs portables;
- j) le nombre d'ordinateurs portables utilisés;
- k) le coût des frais d'itinérance.
- l) les coûts de résiliation, s'il y a lieu

15.

- a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus.
- b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins.
- c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de maladie pris par le personnel.
- d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi.
- e) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);
 - le coût moyen par employé, selon la classe de travail.
- f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de vacances pris par le personnel.
- g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;

- h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique.
- i) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers.
- j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions).
- k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir.
- l) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie.
- m) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principale de direction et chacune des régions).
- n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires.
- o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés permanents et temporaires.

- p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ.

16.

- a) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de départs à la retraite en 2013-2014 et en 2014-2015, incluant le total et la ventilation des indemnités versées.
- b) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines.
- c) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de départs à la retraite prévus pour 2015-2016 et 2016-2017 et les indemnités de retraite qui seront versées.
- d) Pour chaque ministère et organisme, et ce par direction : le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

17. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2014-2015 en indiquant pour chacun d'eux :

- a) l'emplacement de la location;
- b) la superficie totale pour chaque local loué;
- c) la superficie totale réellement occupée;
- d) la superficie inoccupée;
- e) le coût de location au mètre carré;
- f) le coût total de ladite location;
- g) les coûts d'aménagement, de rénovation réalisé depuis le 1er avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- h) la durée du bail;
- i) le propriétaire de l'espace loué;
- j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

18. Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir la ventilation des coûts, pour 2014-2015, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés. Pour les rénovations, fournir :

- a) la ou les dates des travaux;
- b) les coûts;
- c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

19. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2014-2015, en indiquant pour chaque individu :
- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ;
 - b) le titre de la fonction;
 - c) l'adresse du port d'attache;
 - d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
 - e) la prime de départ versée, le cas échéant;
 - f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
 - g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
 - h) la description de tâches;
 - i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2014-2015;
 - j) le nombre total d'employés au cabinet;
 - k) la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015;
 - l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
 - m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : *Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre* et *Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État*.
20. Liste des sommes d'argent versées en 2014-2015 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :
- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
 - b) la circonscription électorale.
 - c) le montant attribué;
 - d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.
21. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :
- a) le nom de la personne;
 - b) le poste occupé;
 - c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
 - d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
 - e) la date de l'assignation hors structure;
 - f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.
22. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :
- a) le poste initial;
 - b) le salaire;
 - c) le poste actuel, s'il y a lieu;
 - d) la date de la mise en disponibilité;
 - e) les prévisions pour 2015-2016.

23. Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2014-2015, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en ventilant :

- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
- b) prévisions pour 2015-2016;
- c) par catégorie d'âge.

24. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale;
- e) l'assignation actuelle;
- f) la date de l'assignation hors structure;
- g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).

25. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2014-2015, en précisant pour chaque abonnement :

- a) coût de chacun;
- b) le fournisseur;
- c) la nature du service;

Ventiler le montant total par catégories.

26. Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

27. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :

- a) le nom du site Web;
- b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
- c) les coûts de construction du site;
- d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
- e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
- f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (nombre de « hits »)
- g) la fréquence moyenne de mise à jour;
- h) le responsable du contenu sur le site.

28. Nominations, depuis le 1er avril 2014, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée:
- a) la liste;
 - b) le nom de la personne;
 - c) les mandats de chacune de ces personnes;
 - d) les contrats octroyés pour chaque mandat;
 - e) le résultat du travail effectué;
 - f) les échéances prévues;
 - g) les sommes impliquées.
29. Pour 2014-2015, les dépenses effectuées par ministère pour les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions.
30. Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 :
- a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
 - b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
 - c) le nombre total de demandes reçues;
 - d) le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoqués pour le refus);
 - e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
 - f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
 - g) le nombre de demandes ayant été traitées hors délai.
31. La liste de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2014-2015 :
- a) le coût (déplacements, etc.);
 - b) le nombre de ressources affectées;
 - c) le nombre de rencontres;
 - d) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre.
32. La liste des ententes et leur nature, signées en 2014-2015 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.
33. Le détail des crédits périmés et des gels de crédits pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016.
34. Tel que le mentionne la *Politique de financement des services publics*, l'inventaire complet des services que le ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2015-2016.

35. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2014-2015 et les prévisions 2015-2016.
36. Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2013-2014 et en 2014-2015, ainsi que les prévisions pour 2015-2016 et 2016-2017, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.
37. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.
38. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.
39. Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2014-2015 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.
40. Pour 2014-2015, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée? Pour chaque personne :
 - a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
 - b) fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.
41. Pour 2014-2015, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite du changement de gouvernement? Pour chaque personne :
 - a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
 - b) fournir la liste des salaires versés;
 - c) boni ou prime relié au déplacement de la fonction.
42. La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.
43. Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.

44. Coûts de reconduction des programmes existantes : liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2014-2015 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2015-2016. Pour chacun de ces programmes existants en 2014-2015, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2015-2016, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.
45. Liste des situations en 2014-2015 où s'est appliqué le principe du cran d'arrêt, tel qu'il est défini dans le Budget de dépenses 2014-2015. Indiquer les nouvelles initiatives ou toute majoration apportée à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.
46. Nombre de fonctionnaires ou ETC affectés à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Nord en 2014-2015 et prévisions pour 2015-2016.
47. Ventilation du budget du ministère consacré à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Nord pour 2014-2015 et prévision pour 2015-2016.
48. Portrait global et montant global de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2014-2015 qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés suite à une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics.

Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information et sous quel format.

Si oui, fournir la liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) en indiquant :

- a) le nombre d'autorisations;
 - b) le nom du professionnel ou de la firme touché(e);
 - c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat;
 - d) le montant accordé;
 - e) le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire;
 - f) les motifs de la demande;
 - g) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.
49. Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 :
- a) la dépense totale (opération et capital);
 - b) les grands dossiers en cours;
 - c) le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques;
 - d) le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.

50.

- a) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : la masse salariale.
- b) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : des indemnités de retraite, s'il y a lieu.

51. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme.

52. Pour chaque ministère et organisme public, portrait complet et bilan détaillé des actions entreprises et des compressions réalisées à la suite de l'annonce du président du conseil du trésor le 25 novembre 2014. Plus précisément, fournir l'information relative aux actions dans le cadre:

- a) du Plan de réduction des effectifs pour les ministères et organismes visant une réduction d'au minimum 2% de leur niveau d'effectifs;
- b) du chantier sir ;a révision et l'optimisation des structures et des organismes de l'État;
- c) d'autres actions visant à limiter certains facteurs pouvant contribuer à augmenter les dépenses de rémunération;
- d) de la suspension des bonis du personnel de direction et d'encadrement des ministères, des organismes gouvernementaux et des cabinets ministériels.

Fournir les prévisions pour 2015-2016.

53. Pour chaque ministère et organisme public, le détail des actions réalisées ou amorcées en 2014-2015 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.

54. Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2014-2015 en indiquant pour chacun :

- a) le sujet;
- b) la ou les raisons pourquoi il a été produit ou commandé;
- c) les coûts reliés à sa réalisation;
- d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu.

Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.

G.1 LISTE DES VOYAGES HORS QUÉBEC POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014-2015 :

- a) LES ENDROITS ET DATES DE DÉPART ET DE RETOUR;
- b) LA COPIE DES PROGRAMMES ET RAPPORTS DE MISSION;
- c) LES PERSONNES RENCONTRÉES;
- d) LE COÛT (AVEC UNE VENTILATION PAR POSTE : FRAIS DE DÉPLACEMENT, D'HÉBERGEMENT, DE REPAS, AUTRES FRAIS, ETC.);
- e) LES NOMS DES MINISTRES, DÉPUTÉS, DU PERSONNEL DE CABINET, DES FONCTIONNAIRES CONCERNÉS (AVEC LEUR TITRE) ET DES AUTRES PARTICIPANTS (AVEC LEUR TITRE) REGROUPÉS PAR MISSION;
- f) POUR LES ORGANISMES, LES NOMS ET LES TITRES DES DIRIGEANTS ET FONCTIONNAIRES CONCERNÉS ET AUTRES PARTICIPANTS;
- g) LA LISTE DES ENTENTES SIGNÉES OU ANNONCÉES, LE CAS ÉCHÉANT;
 - a) LES DÉTAILS DE CES ENTENTES;
 - b) LES RÉSULTATS OBTENUS À CE JOUR;
- h) LES INVESTISSEMENTS ANNONCÉS, LE CAS ÉCHÉANT, AINSI QUE LE NOMBRE D'EMPLOIS ESTIMÉS.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

[illegible]

G.3 LISTE DES DÉPENSES EN PUBLICITÉ (INCLUANT CELLES SUR INTERNET), EN ARTICLES PROMOTIONNELS ET EN COMMANDITES POUR CHAQUE MINISTÈRE (Y COMPRIS LE CABINET MINISTÉRIEL) ET ORGANISME. FOURNIR LA LISTE DÉTAILLÉE DE CES DÉPENSES EN INDIQUANT :

- a) LA VENTILATION DES SOMMES DÉPENSÉES POUR 2014-2015, ET LES PRÉVISIONS POUR 2015-2016;
- b) LES NOMS DES FIRMES DE PUBLICITÉ RETENUES;
- c) LA LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS EN INDIQUANT LE COÛT ET LE MODE D'OCTROI POUR CHACUN (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION OU CONTRAT NÉGOCIÉ);
- d) LE NOM DES FOURNISSEURS, INCLUANT LES CONTRATS DE PHOTOGRAPHES;
- e) LE BUT VISÉ PAR CHAQUE DÉPENSE;
- f) DANS LE CAS D'UNE COMMANDITE, LA RAISON ET LE NOM DE L'ORGANISME BÉNÉFICIAIRE;
- g) LE COÛT TOTAL ET VENTILÉ POUR LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

TYPE D'ÉVÈNEMENT	FOURNISSEUR	MODE D'OCTROI	BUT VISÉ	COÛT
Soirée bénéfice	Fondation Métropolis bleu	Commandite	Festival international de littérature	2 000 \$
Gala	YWCA Québec	Commandite	Prix Femmes de mérite 2014	9 000 \$
Gala	Concours québécois en entrepreneuriat	Commandite	Grands Prix Desjardins, 16e édition	9 000 \$
Gala	Y des femmes de Montréal	Commandite	Prix Femmes de mérite 2014	10 000 \$
Gala	Réseau des femmes d'affaires du Québec	Commandite	Concours Prix Femmes d'affaires 2014	5 000 \$
Gala	Concours québécois en entrepreneuriat	Commandite	Grands Prix Desjardins, 17e édition	5 000 \$
	Hélène Demers	Gré à gré	Révision linguistique du communiqué de presse dans le cadre des Grands Prix Desjardins, 17e édition	15 \$
	Hélène Demers	Gré à gré	Révision linguistique du communiqué de presse dans le cadre du Prix Colette Breton	20 \$
	Judith Tremblay	Gré à gré	Révision linguistique de la brochure « Bilan du Plan d'action 2010-2013 pour la mise en œuvre de la Charte Québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée (CHIC) »	420 \$
	Hélène Demers	Gré à gré	Révision linguistique du communiqué de presse dans le cadre Bilan du Plan d'action 2010-2013 pour la mise en œuvre de la Charte Québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée (CHIC) »	20 \$
	Solisco Numérix	Gré à gré	Impression de la brochure « Bilan du Plan d'action pour la mise en œuvre 2010-2013 Charte Québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée (CHIC) »	135 \$
	Libéo	Gré à gré	Création d'une carte interactive des projets par région en matière d'égalité	10 995 \$
	Judith Tremblay	Gré à gré	Révision linguistique dans le cadre de la carte interactive des projets par région en matière	2 310 \$

			d'égalité	
	Reprografic	Gré à gré	Affiches produites dans le cadre du Rendez-vous des régions	166,24 \$
	Pige Communication	Gré à gré	Édition du bilan Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle	1 810 \$
	TC Transcontinental	Gré à gré	Impression du bilan Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle	1 575 \$
	TC Transcontinental	Gré à gré	Impression de l'outil Les livres et les jouets ont-ils un sexe?	14 090 \$
	Services d'édition Guy Connolly	Gré à gré	Graphisme et mise à jour du guide "À parts égales, à part entière" versions arabe, farsi et mandarin	3 300 \$
	Paquin Design	Gré à gré	Graphisme et mise à jour du guide "À parts égales, à part entière" versions roumaine, créole, espagnole et portugaise	1 300 \$
	AFEAS et CSPQ	Gré à gré	Opération Tendre la main, campagne de sensibilisation contre la violence. Production et distribution des rubans blancs et cartons	4 135 \$
	TC Transcontinental	Gré à gré	Impression de brochures en matière d'agression sexuelle – personnes âgées	923 \$
	Libéo	Gré à gré	Développement et mise en ligne d'un Portail pour sensibiliser les milieux scolaires aux stéréotypes sexuels	13 400 \$
	Libéo	Gré à gré	Mise à jour du site Web du Secrétariat à la condition féminine	19 630,62 \$
	CSPQ	Gré à gré	Renouvellement de 7 noms de domaine pour la Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée et renouvellement	514,64 \$
	Publi-Griffe	Gré à gré	Graphisme du guide « l'égalité au cœur des municipalités »	2 650 \$

G.4 LISTÉ DES DÉPENSES POUR L'ORGANISATION ET LA TENUE DE CONFÉRENCES DE PRESSE, D'ÉVÉNEMENTS MÉDIATIQUES OU AUTRES ÉVÉNEMENTS (SOMMETS, CONGRÈS, CONFÉRENCES, ETC.) :

PAR LE MINISTÈRE, EN INCLUANT LE CABINET MINISTÉRIEL OU L'ORGANISME :

- a) LES SOMMES DÉPENSÉES EN 2014-2015 ET LES PRÉVISIONS POUR 2015-2016, VENTILÉES PAR TYPE D'ÉVÉNEMENT;
- b) LE BUT VISÉ PAR CHAQUE DÉPENSE;
- c) LE NOMBRE TOTAL ET LA LISTE D'ÉVÉNEMENTS, VENTILÉ PAR TYPE D'ÉVÉNEMENT.

PAR UNE FIRME EXTERNE :

- d) LES SOMMES DÉPENSÉES 2014-2015 ET LES PRÉVISIONS POUR 2015-2016, VENTILÉES PAR TYPE D'ÉVÉNEMENT;
- e) LE NOM DU PROFESSIONNEL OU DE LA FIRME DE PUBLICITÉ;
- f) LA LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS EN INDIQUANT LE COÛT, LE MODE D'OCTROI DU CONTRAT (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION, CONTRAT NÉGOCIÉ, AVENANTS);
- g) LA LISTE ET LES NOMS DES FOURNISSEURS ET CONSULTANTS, S'IL Y A LIEU, INCLUANT LES CONTRATS DE PHOTOGRAPHES, DES VIDÉOS, ETC.;
- h) LE BUT VISÉ PAR CHAQUE DÉPENSE;
- i) LE NOMBRE TOTAL ET LISTE D'ÉVÉNEMENTS VENTILÉ PAR TYPE D'ÉVÉNEMENT.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

FOURNISSEURS	TYPE D'ÉVÉNEMENT	MODE D'OCTROI	COÛT	BUT VISÉ
Hôtel Clarion, Ariane Émond, CSPQ, Francine Gagnon, Francine Descarries, QVC, Reprographic	Rendez-vous des régions sur l'égalité entre les femmes et les hommes et Rencontre élargie de la Table des partenaires femmes et politique municipale	Gré à gré	33 962,87 \$	Le Rendez-vous du 16 septembre 2014 avait comme objectif, après plus de sept ans de partenariats établis entre le Secrétariat la condition féminine et les instances régionales et à la veille du renouvellement du plan d'action gouvernemental en égalité, d'échanger sur les avancées, les enjeux et les perspectives d'intervention en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. La Rencontre élargie de la Table des partenaires Femmes et politique municipale du 17 septembre avant-midi avait pour objectif de faire un bilan des résultats des élections municipales de novembre 2013, de jeter un regard critique sur l'ensemble des actions et des initiatives menées pour accroître la présence des femmes en politique municipale et de dégager des perspectives d'intervention en vue des prochaines élections municipales
Assemblée nationale, Direct Info, Photomédia, Papiers Morex	Prix Égalité 2015	Gré à gré	-12 175,74 \$	Récompense des projets réalisés par des organismes publics, parapublics, privés ou communautaires, favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec - Assemblée nationale

[illegible]

	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$

Organisé par une firme externe

FOURNISSEURS	Coût	BUT VISÉ
Libéo	276.25 \$	Formation en rédaction Web dans le cadre de la mise à jour du site Web du Secrétariat à la condition féminine
	\$	
	\$	

ORGANISÉE PAR LE MINISTÈRE POUR LE PERSONNEL POLITIQUE, LES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF OU LES DÉPUTÉS :

- ## SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

[illegible]

	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$

Organisé par une firme externe

FOURNISSEURS	Coût	BUT VISÉ
	\$	
	\$	
	\$	
	\$	
	\$	

G.7 LISTE VENTILÉE PAR BÉNÉFICIAIRE ET PAR MODE D'OCTROI (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION OU CONTRAT NÉGOCIÉ) DE TOUS LES CONTRATS OCTROYÉS PAR UN MINISTÈRE OU UN ORGANISME (Y COMPRIS LE CABINET MINISTÉRIEL) EN 2014-2015, EN INDIQUANT, POUR CHAQUE CONTRAT :

- a) LES NOMS DU PROFESSIONNEL OU DE LA FIRME;
- b) LES NOMS DE TOUS LES SOUS-TRAITANTS ASSOCIÉS AU CONTRAT, LEUR MANDAT ET LE RÉSULTAT (RAPPORT OU DOCUMENT FINAL);
- c) LE DÉTAIL DES TRAVAUX OU SERVICES EFFECTUÉS (BUT VISÉ);
- d) LA DATE D'OCTROI DU CONTRAT;
- e) LE COÛT TOTAL, Y COMPRIS LES AVENANTS ET/OU SUPPLÉMENTS;
- f) L'ÉCHÉANCIER;
- g) DANS LE CAS D'UN OCTROI PAR SOUMISSION, FOURNIR LE NOM DES SOUMISSIONNAIRES ET LE MONTANT DES SOUMISSIONS.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

Fournisseur	Objet	Mode d'octroi	Total
ALDOMA	EFFECTUER LES TRAVAUX RELATIFS AU DOSSIER DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, AU PLAN DU CLASSEMENT, DE L'ARCHIVAGE, DE LA LOGISTIQUE-ORGANISATION, DE LA CORRECTION DES DOCUMENTS ET DE LEUR MISE EN PAGE.	Gré à Gré	13 874,00 \$
BERTRAND, NATHALIE	EFFECTUER LE TOURNAGE DE HUIT CAPSULES PRÉSENTANT LE CONTENU DE LA FORMATION "D'ÉGALE À ÉGAUX, DÈS LA PETITE ENFANCE".	Gré à Gré	2 300,00 \$
CADRIN, HÉLÈNE	EXPERTE CONSEIL EN MATIÈRE DE VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES	Gré à Gré	3 500,00 \$
CSMO-ÉSAC	FORMATION SUR MESURE AU PERSONNEL PROFESSIONNEL	Gré à Gré	1 690,89 \$
DESCARRIES, FRANCINE	COLLABORER À LA RÉVISION DES CONTENUS D'UN OUTIL DESTINÉ AUX PARENTS VISANT À LES SENSIBILISER AUX STÉRÉOTYPES SEXUELS.	Gré à Gré	3 000,00 \$
ÉMOND, ARIANE	ANIMER LE RENDEZ-VOUS NATIONAL DES RÉGIONS AINSI QUE LA RENCONTRE ÉLARGIE DE LA TABLE DES PARTENAIRES FEMMES ET POLITIQUE MUNICIPALE.	Gré à Gré	2 034,19 \$
FESTIVAL MODE ET DESIGN	ORGANISATION D'UN DÉFILÉ POUR LA DIVERSITÉ CORPORELLE DANS LE CADRE DU FESTIVAL DE MODE ET DESIGN DE MONTRÉAL 2014.	Gré à Gré	20 000,00 \$
GAGNON, FRANCINE	RÉDIGER LE COMPTE RENDU DU « RENDEZ-VOUS DES RÉGIONS » AINSI QUE LA « RENCONTRE ÉLARGIE DE LA TABLE DES PARTENAIRES FEMMES ET POLITIQUE MUNICIPALE ».	Gré à Gré	1 500,00 \$
GALARNEAU, FRANCE	RÉVISION LINGUISTIQUE EN FRANÇAIS DE DOCUMENTS.	Gré à Gré	3 240,00 \$
LAFLAMME, JOSÉE	ASSURER LA PÉRENNITÉ D'UNE FORMATION DE SENSIBILISATION AUX STÉRÉOTYPES SEXUELS DANS LES PUBLICITÉS	Gré à Gré	2 000,00 \$

LIBEO INC.	EFFECTUER LA CRÉATION D'UNE CARTE INTERACTIVE QUI METTRA EN VALEUR LES PROJETS RÉGIONAUX DU QUÉBEC EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ.	GRÉ À GRÉ	10 995,00 \$
LIBEO INC.	DÉVELOPPER UN PORTAIL À INTÉGRER AU SITE WEB DU SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE.	GRÉ À GRÉ	13 400,00 \$
LIBEO INC.	SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT DANS LES DIFFÉRENTES ÉVOLUTIONS ET TRAVAUX EN LIEN AVEC LE SITE WEB.	GRÉ À GRÉ	19 630,62 \$
MAILLOUX, THÉRÈSE	COLLABORER ET CONSEILLER LORS DE L'ACTUALISATION DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET ÉLABORER UN NOUVEAU PLAN D'ACTION.	GRÉ À GRÉ	3 500,00 \$
MAILLOUX, THÉRÈSE	PRÉPARATION ET TENUE D'UNE MISSION À PORT-AU-PRINCE EN HAÏTI, DU 1 ^{ER} AU 8 AVRIL 2014, DANS LE CADRE DU PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DE LA GESTION PUBLIQUE (PARGEP)	GRÉ À GRÉ	5 080,00 \$
MAILLOUX, THÉRÈSE	PRÉPARATION ET TENUE D'UNE MISSION À PORT-AU-PRINCE EN HAÏTI DU 20 AU 27 MAI 2014	GRÉ À GRÉ	5 080,00 \$
QVC	EFFECTUER LA GESTION DES INSCRIPTIONS DU RENDEZ-VOUS DES RÉGIONS	GRÉ À GRÉ	10 567,08 \$
RINFRET-RAYNORD, MARYSE	SUPERVISION DE L'ÉTUDE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL QUI CONSISTE À RÉALISER UNE SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES RELATIVES AUX VIOLENCES FAITES AUX FEMMES	GRÉ À GRÉ	15 000,00 \$
SAVARD, MARIE-CLAUDE	COPRÉSIDER LE GRAND COMITÉ POUR ASSURER LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE QUÉBÉCOISE POUR UNE IMAGE CORPORELLE SAINTE ET DIVERSIFIÉE	GRÉ À GRÉ	1 975,00 \$
SERVICES D'ÉDITION GUY CONNOLLY	RÉALISER LE GRAPHISME DE LA MISE À JOUR DU GUIDE "À PARTS ÉGALES, À PART ENTIÈRE - L'ÉGALITÉ ENTRE LES EMMES ET LES HOMMES AU QUÉBEC".	GRÉ À GRÉ	3 300,00 \$
TC TRANSCONTINENTAL	RÉIMPRESSION DE L'OUTIL "LES LIVRES ET LES JOUETS ONT-ILS UN SEXE?".	GRÉ À GRÉ	14 090,00 \$
TESSIER, SARAH	EFFECTUER LE SOUTIEN À LA COORDINATION DE LA RÉVISION DES TEXTES DU PORTAIL WEB VISANT À SENSIBILISER LES MILIEUX SCOLAIRES AUX STÉRÉOTYPES SEXUELS	GRÉ À GRÉ	3 000,00 \$
			\$
			\$
			\$
			\$
			\$
			\$

G.10: LISTE VENTILÉE PAR BÉNÉFICIAIRE ET PAR MODE D'OCTROI (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION OU CONTRAT NÉGOCIÉ) DE TOUS LES CONTRATS OCTROYÉS PAR UN CABINET MINISTÉRIEL EN 2014-2015, EN INDIQUANT, POUR CHAQUE CONTRAT :

- a) LES NOMS DU PROFESSIONNEL OU DE LA FIRME;
- b) LES NOMS DE TOUS LES SOUS-TRAITANTS ASSOCIÉS AU CONTRAT, LEUR MANDAT ET LE RÉSULTAT (RAPPORT OU DOCUMENT FINAL);
- c) LE COÛT;
- d) L'ÉCHÉANCIER;
- e) DANS LE CAS D'UN OCTROI PAR SOUMISSION, LES NOMS DES SOUMISSIONNAIRES ET LE MONTANT DES SOUMISSIONS.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

VEUILLEZ RÉFÉRER À LA RÉPONSE DE LA QUESTION 7 DES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

G.11 POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME (Y COMPRIS LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEILS, ETC.) FOURNIR POUR 2014-2015 :

- a) LE NOMBRE DE CONSULTANTS EXTERNES INTÉGRÉS (NOMBRE DE PERSONNES) OU OEUVRANT AU SEIN DU MINISTÈRE OU D'UN ORGANISME, D'UNE SOCIÉTÉ ET/OU D'UNE ENTREPRISE RELEVANT DU MINISTÈRE;
- b) LE TOTAL DES COÛTS RELIÉS À CES CONSULTANTS, VENTILÉ PAR CATÉGORIES (INCLUANT LA MASSE SALARIALE);
- c) LE SOMMAIRE DE TOUT CONTRAT OCTROYÉ POUR L'EMBAUCHE DE CES CONSULTANTS;
- d) LE NOM DE CHAQUE CONSULTANT ET LA FIRME PAR LAQUELLE IL EST EMPLOYÉ;
- e) UNE DESCRIPTION DE SON MANDAT;
- f) LA DATE DE DÉBUT DE SON CONTRAT;
- g) LA DATE PRÉVUE DE FIN DE SON CONTRAT;
- h) SA RÉMUNÉRATION ANNUELLE.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

LES INFORMATIONS RELATIVES AUX CONTRATS SONT DISPONIBLES SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. WWW.SEAQ.CA.

G.12 POUR CHAQUE PROJET DE DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE OU DE MODERNISATION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES DE PLUS DE 100 000 \$ INITIÉ DEPUIS L'ANNÉE FINANCIÈRE 2003-2004 AU SEIN DU MINISTÈRE OU D'UN ORGANISME, D'UNE SOCIÉTÉ OU D'UNE ENTREPRISE RELEVANT DU MINISTÈRE, INDIQUER :

- c) LE NOM DU PROJET;
- b) LA NATURE DU PROJET;
- c) L'ÉCHÉANCIER INITIAL (ET REVU S'IL Y A LIEU);
- d) LE MONTANT INITIALEMENT PRÉVU POUR L'ENSEMBLE DU PROJET;
- e) LES PLUS RÉCENTES ÉVALUATIONS DU COÛT DU PROJET;
- f) LES COÛTS ENGENDRÉS JUSQU'À MAINTENANT PAR LE PROJET, AU TOTAL ET VENTILLÉS PAR ANNÉE FINANCIÈRE;
- g) L'ESTIMATION DES COÛTS RESTANT À DÉBOURSER POUR COMPLÉTER LA RÉALISATION DU PROJET;
- h) LES FIRMES OU OSBL ASSOCIÉS AU DÉVELOPPEMENT DU PROJET, INCLUANT TOUS LES SOUS-TRAITANTS ASSOCIÉS AU PROJET, LES SOMMES QUI LEUR ONT ÉTÉ VERSÉES JUSQU'À CE JOUR, LE DÉTAIL DE TOUT CONTRAT OCTROYÉ EN PRÉCISANT LE MODE D'OCTROI, LE MONTANT ET LES DATES;
- i) LE POURCENTAGE DE RÉALISATION JUSQU'À CE JOUR;
- j) LE NOMBRE DE CONSULTANTS EXTERNES INTÉGRÉS OU OEUVRANT AU SEIN DU MINISTÈRE OU D'UN ORGANISME, D'UNE SOCIÉTÉ OU D'UNE ENTREPRISE RELEVANT DU MINISTÈRE :
 - o LA VALEUR TOTAL ET VENTILÉE DES CONTRATS OU ENTENTES ENTRE LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME ET LES FIRMES EXTERNES POUR CES CONSULTANTS.
- k) INDICUER SI L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ÉVALUANT LES POSSIBILITÉS QU'OFFRE LE LOGICIEL LIBRE A ÉTÉ RÉALISÉE, COMME L'EXIGE LA *POLITIQUE CADRE SUR LA GESTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES DES ORGANISMES PUBLICS*.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

AUCUN PROJET INFORMATIQUE N'EST SOUS LA RESPONSABILITÉ DU SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE.

[illegible]

G.13 POUR LE CABINET MINISTÉRIEL ET LE BUREAU DE CIRCONSCRIPTION, POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE (BUREAU DU SOUS-MINISTRE, DES SOUS-MINISTRES ADJOINTS ET ASSOCIÉS) ET POUR LES ORGANISMES SOUS L'AUTORITÉ DU MINISTRE, LE MONTANT, POUR 2014-2015 (ET LA VENTILATION POUR CHAQUE MOIS), DE CHACUNE DES DÉPENSES SUIVANTES :

- c) LA PHOTOCOPIE;
 - b) LE MOBILIER DE BUREAU;
 - c) L'AMEUBLEMENT;
 - d) LA DÉCORATION ET L'EMBELLISSEMENT;
 - e) LE DISTRIBUTEUR D'EAU DE SOURCE;
 - f) LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT;
 - g) LE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'HÉBERGEMENT;
 - h) LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS;
 - i) LE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ALCOOL ET DE FÊTES;
 - j) L'ENSEMBLE DES DÉPENSES APPLICABLES À LA PARTICIPATION À DES CONGRÈS, DES COLLOQUES ET TOUTE SESSION DE TYPE PERFECTIONNEMENT OU RESSOURCEMENT :
- I. c) AU QUÉBEC
 - II. b) À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

	MJQ	SCF	FARC	CSJ	TAQ	BAVAC	CJA	FDR	DPCP	SOQUIT
PHOTOCOPIE	\$	0 \$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
MOBILIER DE BUREAU ET AMEUBLEMENT	\$	0 \$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
DÉCORATION ET EMBELLISSEMENT	\$	0 \$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
DISTRIBUTEURS D'EAU DE SOURCE	\$	0 \$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
FRAIS DE TRANSPORT, D'HÉBERGEMENT ET DE REPAS	\$	13 655,77 \$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
FRAIS D'ALCOOL ET DE FÊTES	\$	0 \$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
CONGRÈS, COLLOQUES ET PERFECTIONNEMENT AU QUÉBEC	\$	1 216,48 \$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
CONGRÈS, COLLOQUES ET PERFECTIONNEMENT À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC	\$	0 \$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
TOTAL	\$	14 872,25 \$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$

G.15 SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

A. ET B. LE NOMBRE ET LA RÉPARTITION, PAR TRANCHES D'ÂGE, DU PERSONNEL MASCULIN ET FÉMININ, DES PERSONNES HANDICAPÉES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES POUR CHAQUE CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.)

RÉPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGE, DU PERSONNEL MASCULIN ET FÉMININ AU SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

Catégorie d'emploi	Effectif			Femmes			Hommes			* Communautés culturelles			Personnes handicapées			Autochtones			Anglophones		
	Régulier	Occa	Total	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Encadrement supérieur et juridique :																					
Moins de 35 ans	0	0	0	0	0 %			0	0 %	0	0 %			0	0 %	0	0 %			0	0 %
35 ans et plus	2	0	2	2	10,5 %			0	0 %	0	0 %			0	0 %	0	0 %			0	0 %
Total	2	0	2	2	10,5 %			2	11,8 %	0	0 %			0	0 %	0	0 %			0	0 %
Personnel professionnel :																					
Moins de 35 ans	6	0	6	5	31,6 %			1	29,4 %	0	0 %			0	0 %	0	0 %			0	0 %
35 ans et plus	6	0	6	6	31,6 %			0	35,3 %	0	0 %			0	0 %	0	0 %			0	0 %
Total	12	0	12	11	63,2 %			1	64,7 %	0	0 %			0	0 %	0	0 %			0	0 %
Personnel de bureau, techniciens et assimilés :																					
Moins de 35 ans	1	0	1	0	5,3 %			1	0 %	0	0 %			0	0 %	0	0 %			0	0 %
35 ans et plus	3	1	4	4	21,1 %			0	23,5 %	0	0 %			0	0 %	0	0 %			0	0 %
Total	4	1	5	4	26,3 %			1	23,5 %	0	0 %			0	0 %	0	0 %			0	0 %
Personnel ouvrier :																					
Moins de 35 ans	0	0	0	0	0 %			0	0 %	0	0 %			0	0 %	0	0 %			0	0 %
35 ans et plus	0	0	0	0	0 %			0	0 %	0	0 %			0	0 %	0	0 %			0	0 %
Total	0	0	0	0	0 %			0	0 %	0	0 %			0	0 %	0	0 %			0	0 %
Total par GROUPE D'AGE:																					
Moins de 35 ans	7	0	7	5	37 %			2	29,4 %	0	0 %			0	0 %	0	0 %			0	0 %
35 ans et plus	11	1	12	12	63,2 %			0	70,6 %	0	0 %			0	0 %	0	0 %			0	0 %
Total	18	1	19	17	100 %			2	100 %	0	0 %			0	0 %	0	0 %			0	0 %

C. NOMBRE DE JOURS DE MALADIE PRIS PAR LE PERSONNEL

CATÉGORIE D'EMPLOI	2014-2015
ENCADREMENT SUPÉRIEUR ET JURIDIQUE	0
PERSONNEL PROFESSIONNEL	43
PERSONNEL DE BUREAU, TECHNICIENS ET ASSIMILÉS	8,9
PERSONNEL OUVRIER	0
TOTAL	51,9

Source : SAGIP, données au 5 mars 2015, Service soutien à l'administration - DRH

D. LE NOMBRE DE PERSONNES AYANT DANS LEUR RÉSERVE DE CONGÉ DE MALADIE MOINS DE 10 JOURS, DE 10 À 50 JOURS, DE 50 À 100 JOURS ET 100 JOURS ET PLUS, ET LEUR VALEUR ESTIMÉE, PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

LES INFORMATIONS RENFERMENT DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS AU SENS DE L'ARTICLE 54 DE LA LOI SUR L'ACCÈS ET SONT DONC CONFIDENTIELS.

E. NOMBRE TOTAL D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES TRAVAILLÉES PAR LE PERSONNEL ET RÉPARTITION DE LA RÉMUNÉRATION DE CES HEURES SUPPLÉMENTAIRES;

CATÉGORIE	PAYÉES	COMPENSÉES	TOTAL	COÛT MOYEN PAR EMPLOYÉ
ENCADREMENT SUPÉRIEUR ET JURIDIQUE	0	0	0	N.D.
PERSONNEL PROFESSIONNEL	0	72,5	72,5	N.D.
PERSONNEL DE BUREAU, TECHNICIENS ET ASSIMILÉS	0	17,5	17,5	N.D.
PERSONNEL OUVRIER	0	0	0	N.D.
TOTAL	0	90	90	N.D.

Source : SAGIP, données au 5 mars 2015, Service du soutien à l'administration - DRH

F. NOMBRE TOTAL DE JOURS DE VACANCES PRIS PAR LE PERSONNEL

CATÉGORIE D'EMPLOI	AVRIL	MAY	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	TOTAL
ENCADREMENT SUPÉRIEUR ET JURIDIQUE	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	19	0	0	0	2	1,5	0	0	22,5
PERSONNEL PROFESSIONNEL	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	26	0	0	0	29	8	20	1,5	84,5
PERSONNEL DE BUREAU, TECHNICIENS ET ASSIMILÉS	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	0	4	0	0	13	1	4,5	0	22,5
PERSONNEL OUVRIER	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	45	4	0	0	44	10,5	24,5	1,5	129,5

Source : SAGIP, données au 5 mars 2015, Service du soutien à l'administration - DRH

G. LE NOMBRE DE PERSONNE AYANT DANS LEUR RÉSERVE DE JOURS DE VACANCES MOINS DE 10 JOURS, DE 10 À 50 JOURS, DE 50 À 100 JOURS ET 100 JOURS ET PLUS, ET LEUR VALEUR ESTIMÉE, PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

LES INFORMATIONS RENFERMENT DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS AU SENS DE L'ARTICLE 54 DE LA LOI SUR L'ACCÈS ET SONT DONC CONFIDENTIELS.

H. LE NOMBRE DE PLAINTES POUR HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

CETTE QUESTION NE SEMBLE PAS PERTINENTE À L'EXERCICE DE L'ÉTUDE DES CRÉDITS.

I. LE NOMBRE ET LA RÉPARTITION PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, ETC.) DU PERSONNEL QUI REÇOIT UNE RÉMUNÉRATION DU MINISTÈRE OU D'UN ORGANISME RELEVANT DU MINISTÈRE, ET QUI REÇOIT ÉGALEMENT UNE PRESTATION DE RETRAITE D'UN RÉGIME DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC, PARAPUBLIC OU DES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DE L'ÉDUCATION

LES INFORMATIONS QUANT AU NOMBRE DE PERSONNES, PAR CATÉGORIE D'EMPLOI, QUI REÇOIVENT UNE RÉMUNÉRATION ET UNE PRESTATION DE RETRAITE D'UN RÉGIME DE RETRAITE, RENFERMENT DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS AU SENS DE L'ARTICLE 54 DE LA LOI SUR L'ACCÈS. EN RAISON DES PARAGRAPHES 1° DE L'ARTICLE 53 AINSI QUE LE PREMIER ALINÉA DE L'ARTICLE 59, CES RENSEIGNEMENTS SONT CONFIDENTIELS. PAR AILLEURS, L'AMALGAME DES RENSEIGNEMENTS RECHERCHÉS N'A PAS UN CARACTÈRE PUBLIC CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 57 DE LA LOI SUR L'ACCÈS.

J. L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS RÉGULIERS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES SUPÉRIEURS ET INTERMÉDIAIRES, PROFESSIONNELS, TECHNICIENS, PERSONNEL DE BUREAU, ETC.) ET PAR LEUR TERRITOIRE HABITUEL DE TRAVAIL (DIRECTION CENTRALE OU RÉGIONS)

ÉTAT DES EFFECTIFS RÉGULIERS AU 31 MARS 2013

RÉGIONS	CADRES	PROFESSIONNELS/ PROFESSIONNELLES	TECHNICIENS/ TECHNICIENNES	PERSONNEL DE BUREAU	OUVRIERS	TOTAL
BAS-SAINT-LAURENT						
Saguenay-Lac-Saint-Jean						
CAPITALE-NATIONALE	3	11	3	2		19
MAURICIE						
ESTRIE						
MONTREAL		2				2
OUTAOUAIS						
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE						
CÔTE-NORD						
NORD-DU-QUÉBEC						
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE						
CHAUDIÈRE-APPALACHES						
LAVAL						
LANAUDIÈRE						
LAURENTIDES						
MONTÉRÉGIE						
CENTRE-DU-QUÉBEC						
TOTAL	3	13	3	2		21

ÉTAT DES EFFECTIFS RÉGULIERS AU 31 MARS 2014

RÉGIONS	CADRES	PROFESIONNELS/ PROFESSIONNELLES	TECHNICIENS/ TECHNICIENNES	PERSONNEL DE BUREAU	OUVRIERS	TOTAL
BAS-SAINT-LAURENT						
Saguenay-Lac-Saint-Jean						
CAPITALE-NATIONALE	3	14	2	2		21
MAURICIE						
ESTRIE						
MONTRÉAL		2				2
OUTAOUAIS						
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE						
CÔTE-NORD						
NORD-DU-QUÉBEC						
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE						
CHAUDIÈRE-APPALACHES						
LAVAL						
LANAUDIÈRE						
LAURENTIDES						
MONTÉRÉGIE						
CENTRE-DU-QUÉBEC						
TOTAL	3	16	2	2		23

ÉTAT DES EFFECTIFS RÉGULIERS AU 31 MARS 2015

RÉGIONS	CADRES	PROFESIONNELS/ PROFESIONNELLES	TECHNICIENS/ TECHNICIENNES	PERSONNEL DE BUREAU	OUVRIERS	TOTAL
BAS-SAINT-LAURENT	0	0	0	0	0	0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	0	0	0	0	0
CAPITALE-NATIONALE	2	11	2	2	0	17
MAURICIE	0	0	0	0	0	0
ESTRIE	0	0	0	0	0	0
MONTREAL	0	1	0	0	0	1
OUTAOUAIS	0	0	0	0	0	0
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	0	0	0	0	0	0
CÔTE-NORD	0	0	0	0	0	0
NORD-DU-QUÉBEC	0	0	0	0	0	0
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE	0	0	0	0	0	0
CHAUDIÈRE-APPALACHES	0	0	0	0	0	0
LAVAL	0	0	0	0	0	0
LANAUDIÈRE	0	0	0	0	0	0
LAURENTIDES	0	0	0	0	0	0
MONTÉRÉGIE	0	0	0	0	0	0
CENTRE-DU-QUÉBEC	0	0	0	0	0	0
TOTAL	2	12	2	2	0	18

SOURCE : SAGIP, DONNÉES AU 5 MARS 2015

K. L'ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOYÉS BÉNÉFICIAANT D'UN TRAITEMENT ADDITIONNEL EN RAISON DE LA COMPLEXITÉ DE LA TÂCHE À ACCOMPLIR

	2012-2013	2013-2014	2014-2015 ¹
EXPERT	4.	4	2
ÉMÉRITE	1	1	1

Note 1 : Source : SAGIR, suivi des effectifs ECS 2015-03-31.

L. LE NOMBRE D'EMPLOYÉS BÉNÉFICIAINT D'UN TRAITEMENT SUPÉRIEUR À CELUI NORMALEMENT PRÉVU POUR LA TÂCHE QU'ILS ONT ACCOMPLIE

TRAITEMENT SUPÉRIEUR	2012-2013		
	2012-2013	2013-2014	2014-2015
	ND	ND	0

Les informations pour les années antérieures ne sont pas connues au MJQ.

M. LE NOMBRE DE POSTES PAR CATÉGORIES D'EMPLOI ET PAR LEUR TERRITOIRE HABITUEL DE TRAVAIL (DIRECTION CENTRALE OU RÉGIONS)

NOMBRE DE POSTES AU 31 MARS 2013

RÉGIONS	CADRES	PROFESIONNELS/ PROFESIONNELLES	TECHNICIENS/ TECHNICIENNES	PERSONNEL DE BUREAU	OUVRIERS	TOTAL
BAS-SAINT-LAURENT						
Saguenay-Lac-Saint-Jean						
CAPITALE-NATIONALE	3	11	3	2		19
MAURICIE						
ESTRIE						
MONTRÉAL		2				2
OUTAOUAIS						
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE						
CÔTE-NORD						
NORD-DU-QUÉBEC						
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE						
CHAUDIÈRE-APPALACHES						
LAVAL						
LANAUDIÈRE						
LAURENTIDES						
MONTÉRÉGIE						
CENTRE-DU-QUÉBEC						
TOTAL	3	15	3	2		21

NOMBRE DE POSTES AU 31 MARS 2014

RÉGIONS	CADRES	PROFESIONNELS/ PROFESIONNELLES	TECHNIGIENS/ TECHNIGIENNES	PERSONNEL DE BUREAU	OUVRIERS	TOTAL
BAS-SAINT-LAURENT						
Saguenay-Lac-Saint-Jean						
CAPITALE-NATIONALE	3	14	2	2		21
MAURICIE						
ESTRIE						
MONTREAL		2				2
OUTAOUAIS						
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE						
CÔTE-NORD						
NORD-DU-QUÉBEC						
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE						
CHAUDIÈRE-APPALACHES						
LAVAL						
LANAUDIÈRE						
LAURENTIDES						
MONTÉRÉGIE						
CENTRE-DU-QUÉBEC						
TOTAL	3	16	2	2		23

NOMBRE DE POSTES AU 31 MARS 2015

RÉGIONS	CADRES	PROFESIONNELS/ PROFESIONNELLES	TECHINGENS/ TECHINGENNES	PERSONNEL DE BUREAU	OUVRIERS	TOTAL
BAS-SAINT-LAURENT	0	0	0	0	0	0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	0	0	0	0	0
CAPITALE-NATIONALE	2	11	2	3	0	18
MAURICIE	0	0	0	0	0	0
ESTRIE	0	0	0	0	0	0
MONTREAL	0	1	0	0	0	1
OUTAOUAIS	0	0	0	0	0	0
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	0	0	0	0	0	0
CÔTE-NORD	0	0	0	0	0	0
NORD-DU-QUÉBEC	0	0	0	0	0	0
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE	0	0	0	0	0	0
CHAUDIÈRE-APPALACHES	0	0	0	0	0	0
LAVAL	0	0	0	0	0	0
LANAUDIÈRE	0	0	0	0	0	0
LAURENTIDES	0	0	0	0	0	0
MONTÉRÉGIE	0	0	0	0	0	0
CENTRE-DU-QUÉBEC	0	0	0	0	0	0
Total	2	12	2	3	0	19

SOURCE : SAGIP, DONNÉES AU 5 MARS 2015

N. LE NIVEAU DES EFFECTIFS POUR CHACUNE DES CATÉGORIES D’EMPLOI POUR CHACUN DES CINQ PROCHAINS EXERCICES BUDGÉTAIRES

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

O. LE NOMBRE D’EMPLOYÉS PERMANENTS ET TEMPORAIRES

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

P. LE NOMBRE DE DÉPARTS VOLONTAIRES, VENTILÉ PAR RAISONS DU DÉPART

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

G.16 POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME, ET CE, PAR DIRECTION :

- a) LE NOMBRE DE DÉPARTS À LA RETRAITE EN 2013-2014 ET EN 2014-2015, INCLUANT LE TOTAL ET LA VENTILATION DES INDEMNITÉS VERSÉES.
- b) LE NOMBRE DE REMPLACEMENTS EFFECTUÉS EN APPLICATION DU PLUS RÉCENT PLAN DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES;
- c) LE NOMBRE DE DÉPARTS À LA RETRAITE PRÉVUS POUR 2015-2016 ET 2016-2017 ET LES INDEMNITÉS DE RETRAITE QUI SERONT VERSÉES;
- d) LE NOMBRE DE RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE OU PARAPUBLIQUE ENGAGÉS POUR UN OU DES CONTRATS.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

A) LE NOMBRE DE DÉPARTS À LA RETRAITE EN 2013-2014 ET EN 2014-2015, INCLUANT LE TOTAL ET LA VENTILATION DES INDEMNITÉS VERSÉES.

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

B) NOMBRE DE REMPLACEMENTS EFFECTUÉS EN APPLICATION DU PLUS RÉCENT PLAN DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

AUCUNE INFORMATION À CE SUJET

C) NOMBRE DE DÉPARTS À LA RETRAITE PRÉVUS POUR 2015-2016 ET 2016-2017

Catégorie d'emploi	Prévisions 2015-2016	Prévisions 2016-2017
Personnel d'encadrement	1	
Professionnel	0	
Fonctionnaire	0	
Total	1	

NOMBRE DE DÉPARTS 2015-2016 : POUR 2015-2016, LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE PRÉVOIT UN DÉPART À LA RETRAITE.

INDEMNITÉS À ÊTRE VERSÉES EN 2015-2016 : AUCUNE INFORMATION À CE SUJET

NOMBRE DE DÉPARTS 2016-2017 :

INDEMNITÉS À ÊTRE VERSÉES EN 2016-2017 :

D) NOMBRE DE RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE OU PARAPUBLIQUE ENGAGÉS POUR UN OU DES CONTRATS, ET CE, EN DATE DU 31 MARS 2015

AU COURS DE L'ANNÉE 2014-2015, LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE A ENGAGÉ TROIS RETRAITÉES DE LA FONCTION PUBLIQUE, POUR DIFFÉRENTS CONTRATS.

- G.18 POUR LE CABINET MINISTÉRIEL, LES BUREAUX DE CIRCONSCRIPTION DES MINISTRES, LA DIRECTION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE ET LA HAUTE DIRECTION DES ORGANISMES PUBLICS, FOURNIR LA VENTILATION DES COÛTS, POUR 2014-2015, DU DÉMÉNAGEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT, DE LA RÉNOVATION ET AUTRES TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LES ESPACES OCCUPÉS. POUR LES RÉNOVATIONS, FOURNIR :
- A. LA OU LES DATES DES TRAVAUX;
 - B. LES COÛTS;
 - C. LE NOM DE LA OU DES FIRMES AYANT EFFECTUÉ LES TRAVAUX.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

Cette question ne s'applique pas au Secrétariat à la condition féminine.

ENDROIT	RAISON	Coût
		\$
		\$
		\$
		\$
		\$

G.19 **LISTE DU PERSONNEL DE CABINET DE CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL DES MINISTRES DURANT L'ANNÉE 2014-2015, EN INDIQUANT POUR CHAQUE INDIVIDU :**

- a) LA DATE DE L'ENTRÉE EN FONCTION ET LA DATE DE DÉPART ;
- b) LE TITRE DE LA FONCTION;
- c) L'ADRESSE DU PORT D'ATTACHE;
- d) LE TRAITEMENT ANNUEL OU, SELON LE CAS, LES HONORAIRES VERSÉS;
- e) LA PRIME DE DÉPART VERSÉE, LE CAS ÉCHÉANT;
- f) LE MONTANT TOTAL ET LA VENTILATION DES PRIMES OU BONIS REÇUS;
- g) LA LISTE DU PERSONNEL POLITIQUE INCLUANT LE PERSONNEL DE SOUTIEN, QUI FAIT PARTIE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE QUELLE MASSE SALARIALE IL RELÈVE;
- h) LA DESCRIPTION DE TÂCHES;
- i) LE MONTANT DÉTAILLÉ DES SALAIRES, DES HONORAIRES ET DES CONTRATS DONNÉS PAR LE CABINET POUR 2014-2015;
- j) LE NOMBRE TOTAL D'EMPLOYÉS AU CABINET;
- k) LA MASSE SALARIALE TOTALE PAR CABINET POUR LES ANNÉES FINANCIÈRES 2013-2014, 2014-2015 ET 2015-2016;
- l) LE NOM DES EMPLOYÉS BÉNÉFICIAIRE D'UN TRAITEMENT SUPÉRIEUR À CELUI PRÉVU POUR LA FONCTION OCCUPÉE;
- m) S'IL A OU NON SIGNÉ LES DIRECTIVES DU PREMIER MINISTRE INTITULÉES : DIRECTIVE SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTHIQUE RELATIVEMENT À L'EXERCICE DES FONCTIONS DU PERSONNEL DES CABINETS DE MINISTRE ET DIRECTIVE CONCERNANT LES RÈGLES APPLICABLES LORS DE LA CESSATION D'EXERCICE DE CERTAINES FONCTIONS POUR L'ÉTAT.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

Cette question ne s'applique pas au Secrétariat à la condition féminine.

LISTE DU PERSONNEL DU CABINET DU MINISTRE DE LA JUSTICE

DESCRIPTION DE TÂCHE	PORT D'ATTACHE

MASSE SALARIALE TOTALE (DÉPENSE TOTALE) :

G.20 LISTE DES SOMMES D'ARGENT VERSÉES EN 2014-2015 À MÊME LE BUDGET DISCRÉTIONNAIRE DU MINISTRE, DU MINISTRE DÉLÉGUÉ, DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME EN INDIQUANT :

- a) LE NOM DE L'ORGANISME CONCERNÉ OU DE LA PERSONNE;
- b) LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE;
- c) LE MONTANT ATTRIBUÉ;
- d) LE DÉTAIL DU PROJET VISÉ ET LE BUT POURSUIVI PAR LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME.

PÉRIODE BUDGÉTAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2014 AU 31 MARS 2015

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

Nombre de subventions accordées : 30

BÉNÉFICIAIRES	MONTANT
Maison pour Femmes Immigrantes	250 \$
Maison Richelieu	500 \$
Challenger de Gatineau	400 \$
Option-Travail - Carrefour jeunesse Emploi Ste-Foy	500 \$
Regroupement pour la valorisation de la paternité	1 000 \$
Le Cran des Femmes inc.	500 \$
Maison Pauline Bonin	500 \$
Station familles	250 \$
Équipe RDP	1 000 \$
Association d'entraide le Chaînon inc.	1 500 \$
Juripop	5 000 \$
Centre-Femmes de Rimouski	1 000 \$
Fédération des agricultrices	2 000 \$
Femmes en Affaires de la Capitale-Nationale	500 \$
Fondation Jonction pour Elle	500 \$
Fondation la rue des femmes	500 \$
Maison pour femmes immigrantes	500 \$
Elixir	500 \$
Option Femmes Emploi	500 \$
Logifem	1 000 \$
Maison des familles FamillAction	1 000 \$
Ombre-Elle, Maison d'aide et d'hébergement femmes victimes de violence conjugale	1 000 \$
Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES)	4 000 \$
Centre d'Action culturelle de la MRC de Papineau	500 \$
Fondation du Centre des Femmes de Montréal	500 \$
Centre de Femmes au Quatre-temps	300 \$
Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS)	250 \$
GEMO (Groupe d'Entraide de Mercier-Ouest)	200 \$
AFEAS Montréal-Laurentides-Outaouais	200 \$
AFEAS Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	150 \$
	\$
	\$
	\$
TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDÉES	26 500 \$

G.21 LISTE DU PERSONNEL HORS STRUCTURE, PAR CATÉGORIE D'EMPLOI, (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.), RÉMUNÉRÉ PAR LE MINISTÈRE, MAIS QUI N'OCCUPE AUCUN POSTE DANS CE MINISTÈRE :

- a) LE NOM DE LA PERSONNE;
- b) LE POSTE OCCUPÉ;
- c) LE SALAIRE DE BASE ET LES BONIS, LE CAS ÉCHÉANT;
- d) L'ASSIGNATION INITIALE ET L'ASSIGNATION ACTUELLE;
- e) LA DATE DE L'ASSIGNATION HORS STRUCTURE;
- f) LA DATE DE LA FIN DE L'ASSIGNATION, S'IL Y A LIEU.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE NE COMPTE AUCUN MEMBRE DU PERSONNEL HORS STRUCTURE.

- G.22** **LISTE DU PERSONNEL EN DISPONIBILITÉ PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.), EN INDIQUANT :**
- **LE POSTE INITIAL;**
 - **LE SALAIRE;**
 - **LE POSTE ACTUEL, S'IL Y A LIEU;**
 - **LA DATE DE MISE EN DISPONIBILITÉ;**
 - **LES PRÉVISIONS 2015-2016.**
-

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

- G.23** POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME PUBLIC (Y COMPRIS LES AGENCES, SOCIÉTÉS, ÉTABLISSEMENTS, INSTITUTIONS, ETC.), FOURNIR POUR 2014-2015, LE NOMBRE D'OCCASIONNELS MIS À PIED DONT LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME A MIS FIN À L'EMPLOI OU DONT LE CONTRAT N'A PAS ÉTÉ RENOUVELÉ, EN VENTILANT :
- A) PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, PERSONNEL DE SOUTIEN, FONCTIONNAIRES, ETC.);
 - B) PRÉVISIONS 2015-2016;
 - C) PAR CATÉGORIE D'ÂGE.
-

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

G.24 LISTE DU PERSONNEL RÉMUNÉRÉ PAR LE MINISTÈRE ET AFFECTÉ À D'AUTRES ORGANISMES PUBLICS, PARAPUBLICS, PARAPUBLICS NON GOUVERNEMENTAUX ET AUTRES, EN INDIQUANT :

- a) LE NOM DE LA PERSONNE;
- b) LE POSTE OCCUPÉ ET LE NOM DE L'ORGANISME;
- c) LE SALAIRE DE BASE ET LES BONIS, LE CAS ÉCHÉANT;
- d) L'ASSIGNATION INITIALE;
- e) L'ASSIGNATION ACTUELLE;
- f) LA DATE DE L'ASSIGNATION HORS STRUCTURE;
- g) LA DATE DE LA FIN DE L'ASSIGNATION, S'IL Y A LIEU.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE NE RÉMUNÈRE AUCUN EFFECTIF AFFECTÉ À D'AUTRES ORGANISMES PUBLICS, PARAPUBLICS, PARAPUBLICS NON GOUVERNEMENTAUX ET AUTRES.

G.25

- a) LE COÛT DE CHACUN;
- b) LE FOURNISSEUR;
- c) LA NATURE DU SERVICE

VENTILER LE MONTANT TOTAL PAR CATÉGORIES.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

[illegible]

TOTAL 11 698,98 \$

G.26 LES SOMMES DÉBOURSÉES PAR CABINET MINISTÉRIEL, LE MINISTÈRE OU LES ORGANISMES PUBLICS POUR L’ACHAT DE BILLETS DE SAISON, LA RÉSERVATION DE LOGES ET LES FRAIS PAYÉS AFIN DE DEVENIR MEMBRE D’UN CLUB PRIVÉ OU AUTRE.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

Cette question ne s'applique pas au Secrétariat à la condition féminine.

G.27 POUR CHAQUE SITE INTERNET DU MINISTÈRE OU DE L'ORGANISME PUBLIC (INCLUANT LES ÉVÉNEMENTS PONCTUELS), FOURNIR, ET CE DEPUIS L'EXISTENCE DU SITE :

- a) LE NOM DU SITE WEB;
- b) LE NOM DE LA FIRME OU DU PROFESSIONNEL, DES PERSONNES QUI ONT CONÇU LE SITE;
- c) LES COÛTS DE CONSTRUCTION DU SITE;
- d) LES COÛTS D'HÉBERGEMENT, D'ENTRETIEN ET DE MISE À JOUR;
- e) LES COÛTS DE MODERNISATION OU DE REFONTE (EN SPÉCIFIANT COMBIEN DE FOIS LE SITE A ÉTÉ REFAIT ET LES RAISONS DU CHANGEMENT);
- f) LA FRÉQUENCE JOURNALIÈRE, HEBDOMADAIRE ET MENSUELLE DES VISITES (NOMBRE DE « HITS »);
- g) LA FRÉQUENCE MOYENNE DE MISE À JOUR;
- h) LE RESPONSABLE DU CONTENU SUR LE SITE.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

ADRESSE DU SITE INTERNET : www.scf.gouv.qc.ca	
SUJETS	DÉTAILS
LE NOM DE LA FIRME OU DES PERSONNES QUI ONT CONÇU LE SITE :	Le site a été développé par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine en collaboration avec DMR
LES COÛTS DE CONSTRUCTION DU SITE :	Nul pour 2014-2015
LES COÛTS D'HÉBERGEMENT, D'ENTRETIEN ET DE MISE À JOUR :	4 240,80 \$
LES COÛTS DE MODERNISATION OU DE REFONTE :	19 630.62 \$
QUELLE EST LA FRÉQUENCE MOYENNE DE MISE À JOUR :	La fréquence des mises à jour est hebdomadaire
LE RESPONSABLE DU CONTENU SUR LE SITE :	Secrétariat à la condition féminine

ADRESSE DU SITE INTERNET : www.agressionssexuelles.gouv.qc.ca	
SUJETS	DÉTAILS
LE NOM DE LA FIRME OU DES PERSONNES QUI ONT CONÇU LE SITE :	Le site a été développé par Cossette Communication
LES COÛTS DE CONSTRUCTION DU SITE :	Nul pour 2014-2015
LES COÛTS D'HÉBERGEMENT, D'ENTRETIEN ET DE MISE À JOUR :	2 724,10 \$
LES COÛTS DE MODERNISATION OU DE REFONTE :	0 \$
QUELLE EST LA FRÉQUENCE MOYENNE DE MISE À JOUR :	Les mises à jour sont réalisées ponctuellement
LE RESPONSABLE DU CONTENU SUR LE SITE :	Secrétariat à la condition féminine

ADRESSE DU SITE INTERNET : www.violenceconjugale.gouv.qc.ca	
SUJETS	DÉTAILS
LE NOM DE LA FIRME OU DES PERSONNES QUI ONT CONÇU LE SITE :	Le site a été développé par Cossette Communication
LES COÛTS DE CONSTRUCTION DU SITE :	Nul pour 2014-2015
LES COÛTS D'HÉBERGEMENT, D'ENTRETIEN ET DE MISE À JOUR :	2 724,10 \$
LES COÛTS DE MODERNISATION OU DE REFONTE :	0 \$
QUELLE EST LA FRÉQUENCE MOYENNE DE MISE À JOUR :	Les mises à jour sont réalisées ponctuellement
LE RESPONSABLE DU CONTENU SUR LE SITE :	Secrétariat à la condition féminine

ADRESSE DU SITE INTERNET : www.domesticviolence.gouv.qc.ca	
SUJETS	DÉTAILS
LE NOM DE LA FIRME OU DES PERSONNES QUI ONT CONÇU LE SITE :	Le site a été développé par Cossette Communication
LES COÛTS DE CONSTRUCTION DU SITE :	Nul pour 2014-2015
LES COÛTS D'HÉBERGEMENT, D'ENTRETIEN ET DE MISE À JOUR :	2 724,10 \$
LES COÛTS DE MODERNISATION OU DE REFONTE :	0 \$
QUELLE EST LA FRÉQUENCE MOYENNE DE MISE À JOUR :	Les mises à jour sont réalisées ponctuellement
LE RESPONSABLE DU CONTENU SUR LE SITE :	Secrétariat à la condition féminine

ADRESSE DU SITE INTERNET : www.jesigneenligne.com	
SUJETS	DÉTAILS
LE NOM DE LA FIRME OU DES PERSONNES QUI ONT CONÇU LE SITE :	Le site a été développé par Cossette Communication
LES COÛTS DE CONSTRUCTION DU SITE :	Nul pour 2014-2015
LES COÛTS D'HÉBERGEMENT, D'ENTRETIEN ET DE MISE À JOUR :	3 190,80 \$
LES COÛTS DE MODERNISATION OU DE REFONTE :	0 \$
QUELLE EST LA FRÉQUENCE MOYENNE DE MISE À JOUR :	Les mises à jour sont réalisées ponctuellement
LE RESPONSABLE DU CONTENU SUR LE SITE :	Secrétariat à la condition féminine

G.29 POUR 2014-2015, LES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR MINISTÈRE POUR LES VISITES OU RENCONTRES MINISTÉRIELLES ET SOUS-MINISTÉRIELLES DANS LES RÉGIONS DU QUÉBEC, EN VENTILANT POUR CHACUNE DES RÉGIONS.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

TOURNÉE DES CONFÉRENCE ADMINISTRATIVES RÉGIONALES		
RÉGIONS		DÉPENSES
1	BAS-SAINT-LAURENT	\$
2	SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	137,85 \$
03 – 12	CAPITALE NATIONALE – CHAUDIÈRE-APPALACHES	\$
4	MAURICIE	96,62 \$
5	ESTRIE	\$
8	ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	\$
9	CÔTE-NORD	\$
10	NORD DU QUÉBEC	\$
11	GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE	\$
13	LAVAL	\$
14	LANAUDIÈRE	\$
15	LAURENTIDES	281,30 \$
16	MONTÉRÉGIE	\$
17	CENTRE-DU-QUÉBEC	\$
TOTAL		515,77 \$

G.30 POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME, CONCERNANT LES DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION EN 2012-2013, 2013-2014 ET 2014-2015 :

- a) LES COÛTS RELIÉS AU TRAITEMENT ET RÉPONSES AUX DEMANDES D'ACCÈS;
- b) LE MONTANT TOTAL FACTURÉ ET RÉCOLTÉ DÉCOULANT DES DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION;
- c) LE NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REÇUES;
- d) LE NOMBRE DE REFUS (EN PRÉCISANT, PAR CATÉGORIE, LES RAISONS ET/OU ARTICLES DE LA LOI INVOQUÉS POUR LE REFUS);
- e) LE NOMBRE DE DEMANDES AYANT ÉTÉ TRAITÉES DANS UN DÉLAI DE 20 JOURS;
- f) LE NOMBRE DE DEMANDES AYANT ÉTÉ TRAITÉES DANS UN DÉLAI DE 30 JOURS;
- g) LE NOMBRE DE DEMANDES AYANT ÉTÉ TRAITÉES HORS DÉLAI.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

L'INFORMATION CONCERNANT LES DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION SERA PRÉSENTÉE AU RAPPORT ANNUEL 2014-2015 DES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

G.31 LA LISTE DE TOUTES LES ACTIVITÉS CONFÉES À CHAQUE ADJOINT PARLEMENTAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DES MINISTRES POUR 2014-2015 :

- a) LE COÛT (DÉPLACEMENTS, ETC.);
- b) LE NOMBRE DE RESSOURCES AFFECTÉES;
- c) LE NOMBRE DE RENCONTRES;
- d) LE NOMBRE D'ETC AFFECTÉ À CHAQUE MANDAT EN INDIQUANT LEUR FONCTION ET LEUR TITRE.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

VEUILLEZ RÉFÉRER AUX RÉPONSES DES QUESTIONS 1 ET 2.

G.32 LA LISTE DES ENTENTES ET LEUR NATURE, SIGNÉES EN 2014-2015 ENTRE LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME ET LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL OU D'AUTRES PROVINCES CANADIENNES, DONT LA SIGNATURE A ÉTÉ PERMISE À LA SUITE D'UNE AUTORISATION OBTENUE EN VERTU DES ARTICLES 3.11, 3.12 OU 3.12.1 DE LA LOI SUR LE MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF OU D'UNE EXCLUSION OBTENUE EN VERTU DU PREMIER ALINÉA DE L'ARTICLE 3.13 DE CETTE MÊME LOI.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES ET CE, POUR TOUTS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

G.33 LE DÉTAIL DES CRÉDITS PÉRIMÉS ET DES GELS DE CRÉDITS POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME PAR ANNÉE BUDGÉTAIRE, ET CE, POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014-2015 ET LES PRÉVISIONS POUR 2015-2016.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

G.34 TEL QUE LE MENTIONNE LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS, L'INVENTAIRE COMPLET DES SERVICES QUE LE MINISTÈRE ET LES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX QUI RELÈVENT DU MINISTÈRE OFFRENT AUX CITOYENS ET LES TARIFS QU'ILS EXIGENT. LE COÛT UNITAIRE DE CHACUN DE CEUX-CI. LA LISTE DE TOUS LES REVENUS AUTONOMES (TARIFS, PERMIS, DROITS, REDEVANCES, ETC.) DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX QUI RELÈVENT DU MINISTÈRE POUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES ET LES PROJECTIONS POUR L'ANNÉE 2015-2016.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

L'INFORMATION CONCERNANT LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS SERA PRÉSENTÉE AU RAPPORT ANNUEL 2014-2015 DES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

G.35 POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME, UNE COPIE DU PLAN DE RÉDUCTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR 2014-2015 ET LES PRÉVISIONS 2015-2016.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

G.36 POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME PUBLIC, LES SOMMES REÇUES EN 2013-2014 ET EN 2014-2015, AINSI QUE LES PRÉVISIONS POUR 2015-2016 ET 2016-2017, EN PROVENANCE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL OU D'UN AUTRE GOUVERNEMENT. INDIQUER DE FAÇON VENTILÉE POUR CHAQUE PROGRAMME, ENTENTE OU AUTRE, LES SOMMES REÇUES, LA OU LES DATES DES VERSEMENTS ET À QUELLES FINS ELLES ONT ÉTÉ CONSACRÉES PAR LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

Le Secrétariat à la condition féminine n'a reçu aucune somme du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement.

G.37 POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME (Y COMPRIS LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEILS, INSTITUTIONS, ETC.), FOURNIR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014-2015, EN VENTILANT PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) : LE MONTANT TOTAL DES PRIMES AU RENDEMENT ET DES BONIS.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

AUCUN MONTANT N'A ÉTÉ VERSÉ À TITRE DE PRIMES AU RENDEMENT ET DE BONIS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014-2015.

G.39 POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME DONT LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEILS, INSTITUTIONS, ETC., FOURNIR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014-2015 LE MONTANT TOTAL ET LA VENTILATION PAR CATÉGORIE D'EMPLOI DES AUGMENTATIONS DE SALAIRE.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

LE MINISTRE
DU TRAVAIL
ET
DES
RENTES
VIEILLESSE
ET
INCAPACITÉ
ET
DE
LA
SÉCURITÉ
SOCIALE

G.40 POUR 2014-2015, COMBIEN Y A-T-IL DE CADRES, DE DIRIGEANTS DE LA FONCTION PUBLIQUE INCLUANT LES SOUS-MINISTRES, À QUI LES SALAIRES SONT VERSÉS SANS QU'AUCUNE FONCTION OU TÂCHE NE LEUR SOIT ASSIGNÉE ? POUR CHAQUE PERSONNE :

- a) FOURNIR LA LISTE DES NOMS, DES FONCTIONS PRÉCÉDENTES OCCUPÉES ET LA DATE DE CESSATION DES FONCTIONS;
- b) FOURNIR LA LISTE DES SALAIRES VERSÉS ET PRÉCISER LE MONTANT TOTAL DÉPENSÉ PAR LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

IL N'Y A PAS DE CADRE, DE DIRIGEANT OU DE SOUS-MINISTRE QUI REÇOIT UNE RÉMUNÉRATION SANS EXERCER DE FONCTION.

G.41 POUR 2014-2015, COMBIEN Y A-T-IL DE CADRES, DE DIRIGEANT DE LA FONCTION PUBLIQUE INCLUANT LES SOUS-MINISTRES, AYANT ÉTÉ DÉPLACÉS DE LEURS FONCTIONS À LA SUITE DU CHANGEMENT DE GOUVERNEMENT ? POUR CHAQUE PERSONNE :

- a) FOURNIR LA LISTE DES NOMS, DES FONCTIONS PRÉCÉDENTES OCCUPÉES ET LA DATE DE CESSATION DES FONCTIONS;
- b) FOURNIR LA LISTE DES SALAIRES VERSÉS;
- c) BONI OU PRIME RELIÉ AU DÉPLACEMENT DE LA FONCTION.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

G.42 LA LISTE DES PERSONNES ET LE MANDAT DES COMITÉS FORMÉS PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF, LES MINISTÈRES ET ORGANISMES AINSI QUE LES HONORAIRES DONNÉES À CES PERSONNES.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

Aucun comité n'a été formé par le Conseil exécutif.

G.43 POUR LA PRÉPARATION DES PROJETS DE LOI, DES POLITIQUES, DES STRATÉGIES OU DES CONSULTATIONS GOUVERNEMENTALES, INDICUESR, POUR CHAQUE TYPE, SI UNE ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ A ÉTÉ REQUISE PAR LE MINISTÈRE OU LE CABINET AUPRÈS DES PARTENAIRES. LE CAS ÉCHÉANT, POUR CHACUN DES TYPES VISÉS, FOURNIR LA LISTE DES PARTENAIRES ENGAGÉS AINSI QUE LADITE ENTENTE.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

CETTE QUESTION NE SEMBLE PAS PERTINENTE À L'EXERCICE D'ÉTUDE DES CRÉDITS.

Document communiqué
par le Secrétariat à la
condition féminine

G.44 COÛTS DE RECONDUCTION DES PROGRAMMES EXISTANTS : LISTE EXHAUSTIVE DES PROGRAMMES MINISTÉRIELS EXISTANTS À LA FIN DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014-2015 ET QUI N'ONT PAS ÉTÉ RECONDUITS INTÉGRALEMENT EN 2015-2016. POUR CHACUN DE CES PROGRAMMES EXISTANTS EN 2014-2015, DONNER LE COÛT DE RECONDUCTION INTÉGRAL ET LA DÉPENSE PRÉVUE AUX CRÉDITS 2015-2016, EN INCLUANT LES PROGRAMMES QUI ONT ÉTÉ ABOLIS ET POUR LESQUELS LA DÉPENSE SERA NULLE.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

Document communiqué en vertu de
la Loi sur l'accès à l'information
Document released pursuant to
the Access to Information Act

Document communiqué en vertu de
la Loi sur l'accès à l'information
Document released pursuant to
the Access to Information Act

G.45 LISTE DES SITUATIONS EN 2014-2015 OÙ S'EST APPLIQUÉ LE PRINCIPE DU CRAN D'ARRÊT, TEL QU'IL EST DÉFINI DANS LE BUDGET DE DÉPENSES 2014-2015. INDICER LES NOUVELLES INITIATIVES OU TOUTE MAJORATION APPORTÉE À UN PROGRAMME EXISTANT, LES MONTANTS EN CAUSE AINSI QUE LES MESURES PRISES POUR DÉGAGER LES SOMMES NÉCESSAIRES À LEUR FINANCEMENT.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

Ministère de la
Justice
et des
Services
généralistes

Ministère de
la Santé
et des
Services
sociaux

Ministère de
la Culture
et des
Communications

G.46 NOMBRE DE FONCTIONNAIRES OU ETC AFFECTÉS À L'ÉLABORATION ET À LA MISE EN OEUVRE DU PLAN NORD POUR 2014-2015 ET PRÉVISION POUR 2015-2016.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2014-2015 SEULEMENT.

**G.47 VENTILATION DU BUDGET DU MINISTÈRE CONSACRÉ À L'ÉLABORATION ET À LA MISE EN OEUVRE DU PLAN NORD
POUR 2014-2015 ET PRÉVISION POUR 2015-2016.**

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

**LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD POUR TOUS LES MINISTÈRES
ET ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2014-2015 SEULEMENT.**

G-48 PORTRAIT GLOBAL ET MONTANT GLOBAL DE TOUS LES CONTRATS OCTROYÉS PAR UN MINISTÈRE OU UN ORGANISME EN 2014-2015 QUI ONT FAIT L'OBJET DE COÛTS ADDITIONNELS AUTORISÉS SUITE À UNE DÉLÉGATION DU POUVOIR DU DIRIGEANT DE L'ORGANISME D'AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE, COMME IL EST PRÉVU À L'ARTICLE 17 DE LA LOI SUR LES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS.

INDIQUER SI OUI OU NON LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME COMPILE CETTE INFORMATION ET SOU QUEL FORMAT.
SI OUI, FOURNIR LA LISTE VENTÉE PAR BÉNÉFICIAIRE ET PAR MODE D'OCTROI (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION OU CONTRAT NÉGOCIÉ) EN INDIQUANT :

- a) LE NOMBRE D'AUTORISATIONS;
- b) LE NOM DU PROFESSIONNEL OU DE LA FIRME TOUCHÉ(E);
- c) LE NOM DE TOUS LES SOUS-TRAITANTS ASSOCIÉS AU CONTRAT;
- d) LE MONTANT ACCORDÉ;
- e) LE NOM DE LA PERSONNE AYANT AUTORISÉ LA DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE;
- f) LES MOTIFS DE LA DEMANDE;
- g) TOUT RAPPORT D'ÉVALUATION, DE VÉRIFICATION OU D'ENQUÊTE PRODUIT CONCERNANT UN DE CES CONTRATS.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

CES INFORMATIONS SONT DISPONIBLES SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC : [HTTPS://WWW.SEAO.CA/](https://www.seao.ca/).

G.49 CONCERNANT LES DÉPENSES EN INFORMATIQUE, POUR CHACUN DES MINISTÈRES ET ORGANISMES (INCLUANT LES AGENCES, SOCIÉTÉS, ÉTABLISSEMENTS, INSTITUTIONS OU AUTRES) ET CE, POUR 2012-2013, 2013-2014 ET 2014-2015 AINSI QUE LES PRÉVISIONS POUR 2015-2016 :

- a) LA DÉPENSE TOTALE (OPÉRATION ET CAPITAL);**
 - b) LES GRANDS DOSSIERS EN COURS;**
 - c) LE NOMBRE D'EMPLOYÉS ATTITRÉS AUX DOSSIERS INFORMATIQUES;**
 - d) LE NOMBRE DE CONSULTANTS EXTERNES ATTITRÉS AUX DOSSIERS INFORMATIQUES.**
-

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

- a) AUCUNE DÉPENSE EN INFORMATIQUE POUR LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE EN 2014-2015 SELON LA PLANIFICATION ANNUELLE EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES
- b) LES INFORMATIONS SONT DISPONIBLES AU TABLEAU DE BORD (SITE INTERNET – [HTTPS://WWW.TABLEAUBORDPROJETSRI.GOUV.QC.CA/](https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/);
- d) LES INFORMATIONS RELATIVES AUX CONTRATS SONT DISPONIBLES SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. WWW.SEAQ.CA

G.50

- a) POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME (Y COMPRIS LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEILS, ETC.), FOURNIR POUR LES ANNÉES FINANCIÈRES 2014-2015, EN VENTILANT PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) : LA MASSE SALARIALE.
 - b) POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME (Y COMPRIS LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEILS, ETC.), FOURNIR POUR LES ANNÉES FINANCIÈRES 2014-2015, EN VENTILANT PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) : DES INDEMNITÉS DE RETRAITE, S'IL Y A LIEU.
-

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

- a) LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.
- b) AUCUN MONTANT N'A ÉTÉ VERSÉ À TITRE D'INDEMNITÉS DE RETRAITE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014-2015.

G.51 POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME (Y COMPRIS LES AGENCES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, ÉTABLISSEMENTS, BUREAUX, ORGANISMES DE L'ÉTAT, COMITÉS, CONSEILS, ETC.), FOURNIR POUR **2014-2015**, EN VENTILANT PAR CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) : LE TAUX D'ABSENTÉISME.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

VEUILLEZ VOUS RÉFÉRER AUX SOUS-QUESTIONS C) ET F) DE LA QUESTION 15.

G.52 POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME PUBLIC, PORTRAIT COMPLET ET BILAN DÉTAILLÉ DES ACTIONS ENTREPRISES ET DES COMPRESSIONS RÉALISÉES À LA SUITE DE L'ANNONCE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR LE 25 NOVEMBRE 2014. PLUS PRÉCISÉMENT, FOURNIR L'INFORMATION RELATIVE AUX ACTIONS DANS LE CADRE :

- a) DU PLAN DE RÉDUCTION DES EFFECTIFS POUR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES VISANT UNE RÉDUCTION D'AU MINIMUM 2 % DE LEUR NIVEAU D'EFFECTIFS;
- b) DU CHANTIER SUR LA RÉVISION ET L'OPTIMISATION DES STRUCTURES ET DES ORGANISMES DE L'ÉTAT;
- c) D'AUTRES ACTIONS VISANT À LIMITER CERTAINS FACTEURS POUVANT CONTRIBUER À AUGMENTER LES DÉPENSES DE RÉMUNÉRATION;
- d) DE LA SUSPENSION DES BONIS DU PERSONNEL DE DIRECTION ET D'ENCADREMENT DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX ET DES CABINETS MINISTÉRIELS.

FOURNIR LES PRÉVISIONS POUR 2015-2016.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

G.53 POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME PUBLIC, LE DÉTAIL DES ACTIONS RÉALISÉES OU AMORCÉES EN 2014-2015 EN VUE D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXÉS DANS LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

L'INFORMATION SERA PRÉSENTÉE AU RAPPORT ANNUEL 2014-2015 DES MINISTÈRES ET ORGANISMES.

G.54 POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME, LA LISTE DE TOUS LES RAPPORTS (D'ÉVALUATION, DE VÉRIFICATION, D'ENQUÊTE OU AUTRES), ÉTUDES, AVIS, ANALYSES, ETC., PRODUITS PAR LE MINISTÈRE OU COMMANDÉS À UN ORGANISME OU UNE FORME EXTERNE EN 2014-2015 EN INDIQUANT POUR CHACUN :

- a) LE SUJET;
- b) LA OU LES RAISONS POURQUOI IL A ÉTÉ PRODUIT OU COMMANDÉ;
- c) LES COÛTS RELIÉS À SA RÉALISATION;
- d) LE NOM DE L'ORGANISME OU DE LA FIRME EXTERNE, S'IL Y A LIEU.

PRÉCISER, POUR CHACUN, S'IL DÉCOULE D'UNE DEMANDE DU MINISTRE OU DU CABINET MINISTÉRIEL.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

CETTE QUESTION NE SEMBLE PAS PERTINENTE À L'EXERCICE D'ÉTUDE DES CRÉDITS.